



**Direction Générale des
Services**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports

DEJS-Service gestion des collèges et
interventions scolaires

Affaire suivie par : Ingrid MERCURIN
Poste: 76.70

2012-CP-4055

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mars 2012

**COLLÈGES PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS INTERNATIONAUX
DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT
DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES D'ÉQUIPEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER**

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré	
Programme : Action en faveur des collèges publics	
Dépenses de fonctionnement	
Données financières	CP 2012
Montant actualisé	17 327 200 €
Montant déjà engagé	15 834 151 €
Montant disponible	1 493 049 €
Montant réservé pour ce rapport	22 286 €

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré	
Programme : Action en faveur des établissements internationaux	
Dépenses de fonctionnement	
Données financières	CP 2012
Montant actualisé	564 000 €
Montant déjà engagé	550 950 €
Montant disponible	13 050 €
Montant réservé pour ce rapport	3 000 €

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du second degré	
Programme : Action en faveur des collèges publics	
Dépenses d'investissement	
Données financières	CP 2012
Montant actualisé	7 532 000 €
Montant déjà engagé	473 982 €
Montant disponible	7 058 018 €
Montant réservé pour ce rapport	24 037 €

Le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation des dotations complémentaires suivantes :

- Fonctionnement 25 286 € en faveur de 5 collèges publics et du lycée Franco-allemand de Buc (LFA) :
 - frais de déménagement et de manutention : 4 712 €,
 - Compensation tarifaire lors de travaux de réhabilitation de demi-pension : 15 431 €,
 - Dotation exceptionnelle pour le 30^{ème} anniversaire du LFA : 3 000 €,
 - Participation aux frais de transport vers les sites « Yvelines Campus » et projets des classes de 3^{ème} découverte professionnelle : 2 143 €
- Renouvellement matériel et mobilier 24 037 € en faveur de 4 collèges :
 - Installation d'accès automatisé à la demi-pension de 3 collèges : 21 400 €
 - Acquisition d'une auto laveuse : 2 637 €

I - Dotation complémentaire de fonctionnement :

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 21 octobre 2011 pour procéder aux ajustements des dotations de fonctionnement 2012 allouées aux collèges publics et établissements internationaux, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de **25 286 €** en faveur des collèges suivants :

1/ Frais de déménagement-manutention dans le cadre d'opérations de reconstruction ou réhabilitation : 4 712 €

Collège Auguste Renoir à Chatou

Dans le cadre des travaux de reconstruction de l'établissement, le nouveau logement de l'agent de maintenance bâtiment sera livré en mars 2012. Il est donc nécessaire de prévoir son emménagement. Le coût de cette opération est évalué à **2 739 €** que je vous propose d'allouer au collège.

Collège Paul Bert à Chatou

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de ce collège, du matériel informatique sensible doit être déplacé. Le coût de l'opération de désinstallation/réinstallation de ces équipements est évalué à **1 973 €** que je vous propose d'allouer à l'établissement.

2 / Compensation tarifaire : 15 431 €

Pendant les travaux de réhabilitation de la demi-pension du **collège Claude Debussy à Saint Germain en Laye**, les repas ne peuvent pas être produits sur place par la société en charge de la restauration et doivent être livrés en liaison froide. Les travaux ayant été retardés du fait de la mise en liquidation judiciaire d'une entreprise, cette situation doit être prolongée jusqu'à livraison définitive de l'opération. Je vous propose donc d'allouer à l'établissement la somme de **15 431 €**, correspondant au surcoût de la prestation pendant la période du 1^{er} novembre au 16 décembre 2011, sur la base d'une compensation de 0,82 € H.T. par repas. 56 314 € ont déjà été versés pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 30 juin 2011.

3/ Dotation exceptionnelle pour le 30^{ème} anniversaire du Lycée Franco-Allemand (LFA) de Buc : 3 000 €

Afin de fêter le 30^{ème} anniversaire de l'établissement, de nombreuses animations ont été programmées. Certaines se sont déroulées sur les mois de janvier et février, et l'année scolaire se conclura par 3 manifestations culturelles (exposition, concert et représentation théâtrale).

Le LFA a chiffré à 7 700 € le coût des dépenses à engager pour l'organisation du concert et des 2 manifestations officielles et il sollicite une aide exceptionnelle du Département.

Compte tenu de l'engagement de l'établissement et de ses partenaires allemands dans l'organisation d'un événement important dans la vie du LFA, je vous propose d'y contribuer à hauteur de **3 000 €**.

4/ Dotation spécifique en faveur des classes de troisième à option découverte 3h : 500 €

Le Conseil Général, par délibération du 27 avril 2007 confirmée le 31 mars 2011, a décidé d'apporter aux collèges ayant une classe de 3^{ème} à option découverte professionnelle (3 heures/semaine), une aide plafonnée à 500 € par an sous condition de production du projet pédagogique correspondant.

Le **collège François Mauriac à Houdan** sollicite cette aide pour la présente année scolaire qui lui permettra de faire face notamment aux déplacements des élèves en découverte de milieux professionnels. Je vous propose de lui attribuer la subvention forfaitaire de **500 €**.

5/ Projet Départemental Adolescence «Yvelines Campus» : 1 643 €

Dans le cadre du dispositif « Yvelines Campus », une aide aux frais de transport est allouée aux établissements publics participant aux activités organisées pendant les vacances scolaires. Le **collège Louis Paulhan à Sartrouville** a produit le justificatif de transport pour sa participation aux vacances de la Toussaint 2011. Je vous propose de lui attribuer une subvention de **1 643 €**.

II - Dotation complémentaire de renouvellement matériel et mobilier : 24 037 €

Dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée le 3 février dernier pour procéder à l'attribution de subventions complémentaires de renouvellement matériel et mobilier 2012 aux collèges publics, je vous propose de statuer sur l'engagement d'une somme de **24 037 €** en faveur des collèges suivants :

Collège René Descartes à Fontenay le Fleury

Cet établissement souhaite compléter et moderniser le système automatisé d'accès à la demi-pension. Le projet, pour l'accueil de 330 rationnaires (élèves et adultes) par jour, est évalué à 10 888 €. Je vous propose de lui allouer une subvention forfaitaire de **8 000 €**, soit environ 74 % de la dépense, que l'établissement complètera par utilisation de sa dotation annuelle de renouvellement matériel et mobilier et un éventuel prélèvement sur ses réserves.

Collège Jean Jaurès à Poissy

Cet établissement souhaite installer un système automatisé d'accès à la demi-pension. Le projet pour l'accueil de 480 rationnaires (élèves et adultes) par jour, est évalué à 15 796 €. Compte tenu des disponibilités financières du collège, je vous propose de lui attribuer une subvention forfaitaire de **8 000 €**, soit environ 50 % de la dépense, que l'établissement complètera par utilisation de sa dotation annuelle de renouvellement matériel et mobilier et un éventuel prélèvement sur ses réserves.

Collège Pierre et Marie Curie au Pecq

Cet établissement souhaite compléter et moderniser le système automatisé d'accès à la demi-pension. Le projet, pour l'accueil de 550 rationnaires (élèves et adultes) par jour, est évalué à 10 663 €. Je vous propose de lui allouer une subvention forfaitaire de **5 400 €**, soit environ 50 % de la dépense, que l'établissement complètera par utilisation de sa dotation annuelle de renouvellement matériel et mobilier et un éventuel prélèvement sur ses réserves.

Collège Henri IV à Meulan

L'établissement dispose d'une auto-laveuse ancienne dont le fonctionnement n'est plus optimal et souhaite procéder à l'acquisition d'une nouvelle machine afin de permettre au personnel de disposer d'un matériel plus efficace. Son choix s'est porté sur un appareil d'occasion remis à neuf dont le coût est estimé à 2 637 € (matériel valant 6 440 € neuf). Je vous propose donc de lui allouer une subvention d'un montant de **2 637 €**, au regard de la modicité des fonds de réserves.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :